

## Opinion

# Plus ça va, moins ça va...

Par Yannick motel, Délégué Général de LeSiSS

L'article « Avis de tempête » dans le dernier numéro de T.I.H. ([www.lesiss.org/publications/201005ar](http://www.lesiss.org/publications/201005ar)) le prévoyait, la lecture des indices économiques mondiaux - exception faite de la sphère financière non productive, qui n'obéit pas aux règles rationnelles communes - le confirme : les analystes estiment désormais que le curseur oscillera durablement entre pas enthousiasmant et franchement préoccupant. La situation ne s'est en effet pas améliorée, voire s'est encore détériorée comme en témoigne - parmi bien d'autres analyses - une récente étude de la CNAM<sup>1</sup>.

Eu égard au modèle économique et comme l'indique sobrement ladite étude, « *le choc conjoncturel des recettes rend d'autant plus nécessaire d'accroître l'efficacité du système de santé* ». Cette profession de foi doctement assénée est d'autant plus appropriée, qu'à structure démographique comparable, l'assurance maladie pointe une consommation de soins qui peut accuser une différence de 50% selon les départements ! Pire encore, enfonçant le clou en prenant l'exemple des patients diabétiques, la même source observe que les dépenses élevées ne sont pas synonymes d'une meilleure qualité des soins. Bref, chacun mesure l'ampleur des marges d'amélioration possibles dans la gestion au doigt mouillé de notre couverture sanitaire.

C'est donc peu dire que notre système de santé, usé jusqu'à la corde et soumis à un cortège de tensions budgétaires inédites et durables ainsi qu'à une très forte croissance de la demande, n'ira désormais plus très loin sans une réorganisation drastique au bénéfice de la collectivité. Les pistes commencent d'ailleurs à émerger au sujet desquelles une injection massive de technologies d'information est à l'évidence inéluctable, que ce soit pour l'éducation thé-

rapeutique du patient ou pour la refonte de la médecine de proximité, aujourd'hui érigées en priorité par l'exécutif. À cet égard et pour dérangentantes qu'elles puissent paraître pour les adeptes du conservatisme, les premières recommandations d'Elisabeth Hubert, missionnée par le chef de l'État, n'en demeurent pas moins courageusement visionnaires. Pour l'ancienne ministre, adieu donc au souffreteux colloque singulier, et place au décroisement des sphères sanitaire et médico-sociale, au travail coopératif entre acteurs de santé, et aux compétences partagées. En outre la télésanté, plus que la construction de nouveaux établissements, est désormais bien perçue par l'exécutif et par les décideurs de l'assurance maladie comme l'un des axes stratégiques d'une réponse adaptée au phénomène croissant de désertification sanitaire. Instaurer ce nouveau paradigme avec plume d'oie et parchemin relevant au mieux d'une vue de l'esprit, force est de constater qu'il va bien falloir fortement accélérer la montée en puissance des TIC sectorielles. C'est d'ailleurs ce que traduisent les différents appels à projets lancés - ou en passe de l'être - par l'ASIP Santé : programmes Émergence, Bureautique hos-



pitalière et Télémédecine. Au passage et sur ce dernier volet, il semble désormais acquis que les aventures courtelinesques du décret transcrivant l'article 78 de la loi HPST, dont l'examen est renvoyé au mieux à l'automne, ne constitueront pas un obstacle pour le lancement de ce projet.

Cette détermination constitue une preuve de plus du volontarisme désormais affiché par la Puissance Publique, en écho de laquelle celui des industriels spécialisés de LESISS ne faillit pas. Les groupes de travail initiés par cette Fédération avec les Infirmiers libéraux ou au sujet de l'interopérabilité prospèrent à grands pas. Une Charte sur ce dernier sujet devrait être publiée à la rentrée, ainsi qu'un manifeste sur la sécurité en octobre.

Au final, cette effervescence concertée semble consolider le sentiment confusément perçu par les acteurs du changement : plus ça va et moins ça va, mais avec la pression des événements moins ça va et plus rapidement des décisions ambitieuses devront être prises. ■

<sup>1</sup> « Propositions pour les charges et produits pour l'année 2011 », [www.fnehad.fr/dl/2010/07/rapport-cnamts\\_chargesetproduitspropositions1.pdf](http://www.fnehad.fr/dl/2010/07/rapport-cnamts_chargesetproduitspropositions1.pdf)